

NOMENCLATURE : 07 – 10



Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

☎ : 03.21.77.45.60
Pôle Vie Locale- Réussite et Solidarité
Projet Social
Direction des Centres Socioculturels
Lensois
Ref : SH/CD
Affaire suivie par Me Sylvianne HYJEK
Directrice du Centre Socioculturel
F.VACHALA

DECISION RELATIVE A LA PROGRAMMATION D'UN SPECTACLE « LA FRANCOISE DES JEUX » LE VENDREDI 18 AOUT 2023 DE 20H00 A 21H30 DANS LE CADRE D'UN TEMPS FORT EVENEMENTIEL ESTIVAL AU CENTRE FRANCOIS VACHALA

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2020, décidant l'application des dispositions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des Adjointes au Maire,

Vu la consultation des prestataires suivants : Compagnie les 3 valoches, La Gazinière Compagnie, Compagnie Cumulus, théâtre Mariska, Compagnie Articho, les Romains Michel, Acid Kostic, les Rubafons, Compagnie Balles et pattes.

Vu la proposition retenue, à savoir celle de la Compagnie La Gazinière répondant au besoin dûment recensé,

Considérant que la mise en place d'un spectacle « La Française des jeux », qui se déroulera le vendredi 18 août 2023 de 20h00 à 21h30 au Centre François VACHALA nécessite la signature d'un contrat de cession avec La Gazinière Compagnie.

Décision N°2023 – 223

DECIDE

ARTICLE 1: D'autoriser l'achat d'une prestation pour la mise en place d'un spectacle « La Française des jeux », animé par La Gazinière Compagnie, représentée par Madame Pauline GROLEAU en sa qualité de Présidente, dont le siège social se situe 20 Place du Carnaval – 59000 LILLE.

ARTICLE 2 : Il sera conclu et signé un contrat de cession avec La Gazinière Compagnie, représentée par Madame Pauline GROLEAU, pour la mise en place d'un spectacle « La Française des jeux » dans le cadre d'un temps fort événementiel estival qui se déroulera le vendredi 18 août 2023 de 20h00 à 21h30 au Centre François VACHALA rue Saint Anatole – 62300 LENS.

ARTICLE 3 : Le coût de l'intervention est fixé à 3101.20 € (Trois mille cent un euros et vingt centimes) sur présentation d'une facture conforme au devis, la Gazinière Compagnie est non assujettie à la TVA selon l'article 293B du Code Général des Impôts. Le règlement s'effectuera par mandat administratif. Les crédits sont inscrits au budget 2023.

ARTICLE 4 : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : www.villedelens.fr (rubrique Actes Administratifs).

ARTICLE 5 : Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie Pôle Vie Locale-Réussite et Solidarité- Projet Social et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait à Lens, le **21 JUIN 2023**



Pour le Maire
l'Adjointe au Maire

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH

RECU LE 21/06/2023
SOUS PREFECTURE DE LENS